

La coproduction à l'heure du numérique. Risques et opportunités pour le.la consommateur.rice et l'emploi

Déclaration du groupe CGT-FO

L'avis sur la coproduction présenté par Madame Derobert a fait l'objet de nombreuses discussions et débats très intéressants lors de son examen en section. Le groupe FO salue le travail effectué de la rapporteur(e), de la présidente de la section des activités économiques et des membres de la section, sans oublier les auditionnés(es) et l'équipe administrative pour ce travail.

Le sujet de la coproduction à l'heure du numérique, avec les risques et opportunités pour les consommateurs et consommatrices et l'emploi, est très éclairant sur l'impact du numérique et sur nos modes de consommation. Il contribue à une prise de conscience collective sur le fait que nous sommes tous, en tant que consommateurs, des coproducteurs. Il met en perspectives les nombreuses questions, incertitudes – voire inquiétudes – que cela soulève. En effet, la confusion des rôles entre les consommateurs et les producteurs et la montée en puissance des outils numériques ont amplifié le phénomène de coproduction, et par là même, la contribution des consommateurs.

Au quotidien, le consommateur fait tout pour se faciliter la vie et pour gagner du temps, mais il ne se rend pas toujours compte des méfaits qu'induit sa manière de consommer, et bien souvent ignore ou sous-estime les conséquences que cela peut avoir sur l'emploi et les entreprises françaises. Cette réflexion nous a conduit à poser les vraies questions sur les enjeux sociaux, économiques, fiscaux et environnementaux de la transition numérique, sans oublier ses effets sur le consommateur et l'emploi que nous avons voulu mettre en avant, dans un pays où le chômage est beaucoup trop élevé.

Force est de constater également que les citoyens ne sont pas tous au même niveau d'information et de formation dans l'utilisation des moyens technologiques, et que les foyers ne sont pas tous équipés d'ordinateur. Afin d'éviter de nouvelles formes d'inégalités, il devient urgent de mettre en oeuvre une véritable lutte contre la précarité et l'illettrisme numérique. De même, il est urgent de garantir une égalité de traitement de tous les citoyens en posant un principe d'accessibilité des services publics garantissant aux usagers un réel accès physique de proximité sur l'ensemble de notre territoire et en particulier en milieu rural.

A l'heure où le numérique se diffuse dans toutes les sphères de la société, il est nécessaire d'alerter les consommateurs et consommatrices sur les défis que cela soulève, comme il est nécessaire de dire clairement que notre façon de consommer influe sur l'emploi - et parfois en détruit. Le numérique se doit d'être une source de progrès au service de tous les citoyens et une vraie opportunité, le but étant de développer l'emploi sur notre territoire, et la France a, en ce sens, de nombreux atouts.

Pour cela il nous faut renforcer la protection des entreprises qui sont confrontées à une concurrence déloyale, certaines entreprises numériques ou start-up n'étant pas soumises aux mêmes règles et contraintes. C'est pourquoi, une harmonisation des règles s'impose.

Tout comme il est impératif de renforcer la protection des salarié(e)s en privilégiant les normes actuelles de contrat de travail, et face à cette nouvelle forme d'économie, en instaurant de nouveaux droits, pour assurer la stabilité de notre système social. La question de l'environnement est aussi au coeur de cet avis. Elle se devait d'être abordée et prise en compte.

Les préconisations proposées tendent vers ces objectifs et vont dans le bon sens. À cet égard, le groupe FO propose de valoriser l'ensemble des travaux faits par le CESE sur le numérique.

Pour l'ensemble de ces raisons, le groupe FO vote favorablement cet avis.